



DRAJES

Affaire suivie par : Catherine REVERDY,
Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse
Référente régionale CPS
Catherine.reverdy@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

**Bilan de l'expérimentation régionale 2025 :
« La place des compétences psychosociales dans les Accueils collectifs de mineurs :
un premier état des lieux »**

Eléments de référence :

- Instruction interministérielle du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes -2022-2037 (annexe 1)
- Note administrative relative à la stratégie de déploiement des CPS dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire (annexe 2)
- Rapport de Santé publique France publié le 18 octobre 2022 : « [Les compétences psychosociales : état des connaissances scientifiques et théoriques](#) »

Une expérimentation a été décidée à la DRAJES AURA en lien avec les 12 SDJES de la région, qui avait pour objectifs de :

- faire un état des lieux du développement des compétences psychosociales dans les Accueils collectifs de mineurs (ACM)
- identifier les attentes des professionnels de l'enfance et de la jeunesse vis-à-vis des compétences psychosociales
- expérimenter plusieurs formations auprès d'un public de directeurs et de directrices des Accueils collectifs de mineurs, en lien avec Promotion santé ARA
- amorcer pour le secteur de l'animation une dynamique coordonnée dans la région, en lien avec la stratégie nationale.

Cette expérimentation s'inscrit dans un contexte plus large de déploiement des compétences psychosociales à l'échelle nationale, déploiement étendu à 9 ministères différents.

1) Contexte national

Les compétences psychosociales sont travaillées dans plusieurs secteurs depuis des décennies, notamment dans le domaine de la prévention de la santé, et ne sont pas toujours identifiées dans le secteur de l'animation. L'accélération du déploiement, souhaitée à un niveau interministériel, met ou remet ce sujet au-devant de la scène. Le déploiement des compétences psychosociales contribue dans les ACM à un climat de bienveillance et au développement du « savoir vivre-ensemble », base de l'éducation populaire. Ce déploiement participe également en ce sens à la valorisation des métiers de l'animation, basés sur l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être, à travers des activités ludiques.

Définition des compétences psychosociales : les 3 blocs de compétences

Les compétences psychosociales (CPS) sont des compétences de vie, utiles au quotidien pour chaque personne. Elles contribuent à favoriser le bien-être mental, physique et social, et à prévenir une large gamme de comportements et d'attitudes aux incidences négatives sur la santé. Ce sont des compétences transversales, génériques et interdisciplinaires. Elles se caractérisent par un haut niveau de transférabilité.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) les définit comme :

« un groupe de compétences psychosociales et interpersonnelles qui aident les personnes à prendre des décisions éclairées, à résoudre des problèmes, à penser de façon critique et créative, à communiquer de façon efficace, à construire des relations saines, à rentrer en empathie avec les autres, à faire face aux difficultés et à gérer leur vie de manière saine et productive » (OMS, 2003).



Source : [Les compétences psychosociales, l'essentiel à savoir](#) (Santé publique France, 2025).

Les compétences psychosociales, qui contribuent à favoriser le bien-être mental, physique et social, visent en particulier à développer l'estime de soi, la confiance en soi, la maîtrise de ses émotions, et des modes de communication adaptés et non violents. Elles doivent faire l'objet d'un apprentissage dès le plus jeune âge, dans tous les secteurs éducatifs.

L'instruction interministérielle de 2022 : un cadre national pour un déploiement d'ampleur

En France, les CPS sont à déployer de manière transversale dans l'ensemble des politiques d'enfance et de jeunesse en 2022, grâce à une [instruction interministérielle](#), qui est parue le 19 août 2022 (voir annexe 1) : elle pose le cadre d'une stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes (2022-2037). Le développement des CPS concerne avant tout la formation des professionnels exerçant auprès des enfants et des jeunes, afin que la génération des enfants nés en 2037 soit entourée par des personnes formées aux CPS. Cela se retrouve notamment dans le secteur Jeunesse & Sports dans les contenus de formation des diplômés professionnels, à la suite de la réforme, par la mention explicite des CPS dans le bloc 4 des BPJEPS par exemple.

Pour mettre en œuvre la stratégie nationale, une note administrative a été créée par la DJEPVA en attendant la Feuille de route ministérielle à paraître fin 2026. Elle propose un plaidoyer auprès des ACM et des communes, et des pistes de développement dans les différentes politiques Jeunesse et Sports (voir en annexe 2).

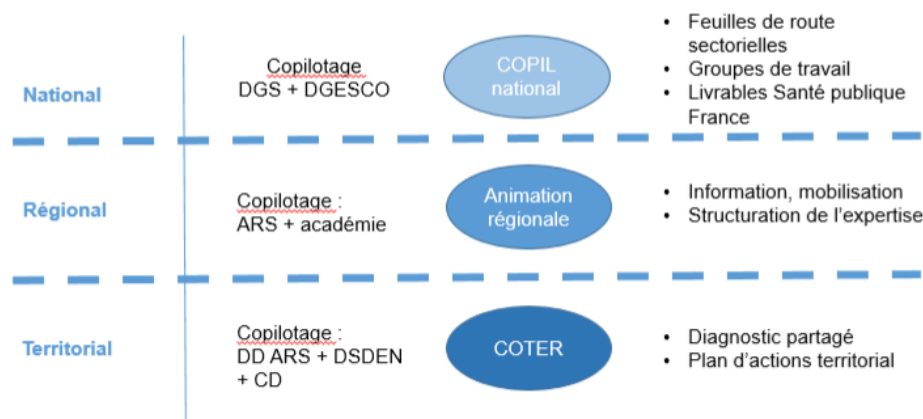
L'instruction de 2022 prévoit notamment dans une de ces annexes la création d'un Comité territorial (COTER) par département (ou l'utilisation d'une instance existante), porté par 3 institutions : l'ARS et ses délégations territoriales ; les rectorats et des DSDEN ; les Conseils départementaux.

Ces comités territoriaux réuniront les partenaires éducatifs pour établir ensemble un diagnostic territorial, partager des objectifs communs, un plan d'actions et des modalités d'évaluation pour suivre les pratiques et interventions de développement des CPS.

L'échelon régional pourra impulser l'animation territoriale et le développement des actions autour d'un Comité régional piloté par l'ARS et la région académique.

Au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes, un seul Comité territorial a été réuni dans le Rhône pour l'instant, et le Comité régional est prévu le 23 mars 2026.

Les différentes échelles de pilotage



Source : [Diaporama](#) présenté par Julie Barrois et Claire Bey lors du Séminaire de transfert d'expertise sur les compétences psychosociales (CPS) des enfants et des jeunes, Aubervilliers, 3-5 février 2025

2) Enjeux du déploiement des compétences psychosociales pour les enfants et les jeunes

Que ce soit sur le temps scolaire, en accueil périscolaire ou extrascolaire, ou encore en établissement d'activités physiques et sportives, les enfants et les jeunes ont besoin des compétences psychosociales pour les aider dans une meilleure connaissance d'eux-mêmes, de leurs limites et une meilleure maîtrise de leurs émotions (aspect individuel). Cette maîtrise facilite ensuite leur réussite éducative mais aussi toutes les relations que ces enfants et ces jeunes peuvent avoir entre eux et elles et avec les adultes, ainsi que la prise de décisions constructives pour leur vie quotidienne.

On retrouve ainsi de nombreux enjeux qui sont au cœur de l'éducation populaire : l'émancipation des enfants dans une société complexe, leur pouvoir d'agir, le vivre ensemble, l'aménagement de l'espace. Les CPS, bien identifiées dans les activités proposées dans les structures d'accueil, peuvent donc être utilisées comme un outil permettant d'aborder :

- la prévention du harcèlement ;
- les problématiques de santé mentale ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles ;
- l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle,
- la prévention des addictions ;
- l'inclusion, etc.

L'approche est globale : les CPS viennent questionner et valoriser les pratiques existantes (posture, modalités des activités, rituels) et l'environnement dans lequel évoluent les enfants et les professionnels.

3) Une expérimentation en 2025 : 3 formations, une enquête et des perspectives

L'ensemble des politiques menées par la DRAJES et les SDJES est concerné par le déploiement des CPS, et des actions sont engagées spécifiquement sur ce sujet dès 2024 :

- Une sensibilisation aux CPS pour les Conseiller.es techniques sportif.ves qui sont en poste dans les fédérations sportives
- Un focus sur les CPS dans les formations « Santé mentale des jeunes » à destination des encadrant.es des séjours SNU

- Une formation sur les CPS en santé-environnement à destination des organismes de formation de l'animation professionnelle et volontaire.

Dans le cadre de la Continuité éducative, des Ateliers d'échanges de la DRAJES sont organisés avec les référent.es ACM et Continuité éducative de chaque SDJES de la région (voir la liste des référent.es sur le [site de la DRAJES](#)). Un Groupe de travail s'est réuni le 7 mars 2024 à l'initiative de Nathalie Hervé-Ancelin, référente Continuité éducative du SDJES de l'Ain sur le sujet des CPS, en présence de la référente Réussite éducative de la DSDEN de l'Ain.

Il s'agissait de réfléchir ensemble sur le déploiement de ces compétences dans les ACM, suite à l'instruction interministérielle du 19 août 2022. Les collègues des SDJES ont ainsi pu faire un état des lieux des formations déjà proposées et des attentes des ACM. Dans la région AURA, les initiatives sur les CPS étaient parfois déjà très nombreuses dans certains départements, notamment sur le sujet des émotions, mais étaient très disparates sur d'autres territoires.

Pour lancer une dynamique sur l'ensemble des départements, une expérimentation a été lancée au niveau régional : 3 formations ont été montées et une enquête auprès des ACM de l'ensemble de la région a été lancée. Il s'agissait de cibler dans un premier temps les directions d'ACM, en comptant sur le rôle formateur de ces directions auprès de leur équipe d'animation, ainsi que de la capacité d'aménagement des espaces et d'organisation de leur accueil.

Construction de formations avec Promotion santé ARA

Les 3 formations de sensibilisation aux CPS ont été organisées dans les territoires des 3 académies de la région académique et ont visé le public des directions d'ACM. Un financement régional fin 2024 a été débloqué par la DRAJES dans le cadre de la Continuité éducative, et le partenariat avec Promotion santé, débuté fin 2024, a permis la réalisation des 3 formations régionales début 2025 :

- Une formation à Pont-du-Château (63) les 31 mars et 1^{er} avril 2025 pour 15 personnes
- Une formation à Voiron (38) les 7 et 8 avril 2025 pour 18 personnes
- Une formation à Balan (01) les 10 et 11 avril 2025 pour 15 personnes

Six formateurs et formatrices de Promotion santé ont été mobilisées pour la préparation et la réalisation de ces formations, dont 2 au niveau régional de Promotion santé, et 4 au niveau des structures départementales de Promotion santé de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Rhône et de la Drôme.

Au total, les 3 formations ont réuni 48 participant.es pour 134 demandes de pré-inscriptions, ce qui montre un intérêt certain pour la thématique dans les ACM de la région.

Les objectifs pédagogiques de ces formations (voir en annexe 3 un exemple de plaquette de ces formations) étaient les suivants :

- Établir des parallèles entre ses pratiques professionnelles issues de l'éducation populaire et les CPS
- Se repérer dans le contexte, l'historique et les enjeux autour des CPS
- Définir des objectifs et des activités pour faire vivre une démarche CPS au sein de sa structure
- Identifier les éléments-clés d'une posture favorable au développement des CPS, et propice à l'instauration d'un climat positif.

A travers les formations, l'enjeu principal était de permettre aux participant.es de prendre conscience que beaucoup de projets déjà menés dans les ACM participent au développement des CPS : il s'agissait de mieux appréhender quelles CPS étaient les plus travaillées dans les ACM (directement auprès des enfants ou pour faire travailler aux équipes leurs propres CPS), ainsi que les types d'actions déjà mises en place sur les CPS, mais que les directions n'associaient pas spontanément à un développement des CPS. Il s'agissait également d'encourager les directeurs et directrices d'ACM à mettre en place de nouvelles actions ou à élargir les actions déjà faites, ou encore à explorer de nouvelles compétences psychosociales.

Lancement d'un questionnaire en ligne pour affiner les attentes des ACM

L'impulsion régionale avait pour but de mieux définir les stratégies départementales, en cernant les attentes des ACM. A travers les 3 formations détaillées ci-dessus, un premier niveau de perception des attentes et des besoins des ACM en termes de formation, d'accompagnement, de ressources et d'outils a été réalisé. Nous avons lancé en

octobre 2025 auprès des ACM de la région un questionnaire en ligne, afin de compléter ces attentes vis-à-vis des CPS.

Ce questionnaire a été envoyé par la DRAJES via les 12 SDJES à tous les ACM de la région (plus de 4 700 au total). Il a interrogé les types d'action déjà mises en place, les formations déjà suivies par le directeur ou la directrice de l'ACM ainsi que par les équipes d'animation, les perspectives de prise en charge du déploiement dans la structure, et les besoins d'outils et de ressources.

Plus de 11 % des ACM de la région, soit 478 structures, ont répondu au questionnaire, confirmant la mobilisation des ACM sur la thématique des CPS.

4) Bilan de l'expérimentation

Bilan des formations de 2025

Un bilan des formations a été réalisé par Promotion santé à partir des évaluations à chaud et à froid des 3 formations CPS de 2025. Il apparaît les résultats suivants (pour plus de détails, voir le bilan quantitatif et qualitatif réalisé par Promotion santé en annexe 4, montrant le retour de 43 participant.es sur 48) :

Sur la satisfaction des participant.es :

- Il y a eu une forte demande de formations sur les CPS, près de 3 fois plus de demandes d'inscriptions que de places possibles dans les formations (134 demandes pour 48 places disponibles)
- L'évaluation à chaud de la formation par les participant.es est très satisfaisante, avec une moyenne de 9,1/10, et une recommandation de la formation à un tiers pour 100 % des participant.es
- Durant la formation, l'alternance de temps théoriques et pratiques a été appréciée, ainsi que les jeux et les outils utilisés. Le lien avec les pratiques en ACM a été souligné, ainsi que l'aspect concret de la formation, présentant de nombreux exemples. La formation a été trouvée trop courte par beaucoup de participant.es.

Sur la montée en compétences :

- Une estimation des compétences des participant.es sur le sujet des CPS qui est non négligeable à l'entrée en formation (5,9/10), et en nette progression après la formation (7,6/10). C'est la compétence « Etablir des parallèles entre vos pratiques professionnelles issues de l'éducation populaire et les CPS » qui s'est le plus développée durant la formation
- 100 % des répondant.es considèrent que les compétences acquises sont transférables dans leur travail (70 % oui ; 30 % plutôt oui).

Sur les attentes des participant.es pour une éventuelle amélioration de la formation ou d'autres perspectives :

- Formation sur la gestion d'équipe pour renforcer les CPS des animateur.rices
- Du temps pour approfondir davantage les CPS, avec davantage d'appuis scientifiques, et améliorer sa posture
- Près de 80 % des participant.es souhaitent participer à un groupe d'échanges de pratiques sur la thématique des CPS.
- Besoin d'échanges de pratiques, notamment sur l'utilisation des outils, ainsi que d'analyse des nouvelles pratiques
- Formation à adapter dans son équipe pour les animateur.rices, autour du projet pédagogique
- Etre en capacité de construire soi-même un parcours d'ateliers CPS selon les thématiques identifiées et les âges
- Accompagnement sur la mise en place des CPS dans sa structure

Au final, l'appropriation des CPS par les directions d'ACM, enjeu majeur des formations, s'est faite à la fois par la découverte des outils, les échanges de pratique et par la menée d'activités dédiées aux CPS par les participant.es. Les techniques d'animation de l'éducation populaire, notamment les méthodes actives, l'adaptation d'outils existants et l'importance des rituels sont particulièrement adaptées au développement des CPS et les participant.es ont pu apporter leur expertise durant les formations. Les enjeux d'émancipation, de pouvoir d'agir des enfants et des jeunes, au fondement de l'éducation populaire, rejoignent la reconnaissance par chaque individu de légères difficultés psychologiques et des possibilités d'y faire face.

Dans le cadre de la formation d'adultes, cette reconnaissance (et donc le développement de ses propres CPS) se fait dans un environnement parfois peu sensibilisé, ajoutant de la complexité à créer des conditions de déploiement des CPS dans sa propre structure, auprès de son équipe d'animation. Après ce niveau de sensibilisation choisi pour ces 3 formations, la stratégie de déploiement doit ainsi passer par un accompagnement fin ou des formations de formateurs et de formatrices pour ces mêmes publics de directeurs et directrices d'ACM, au plus près des attentes et des réalités de la structure et de ses équipes.

Focus sur deux ACM de la Loire : retour sur la formation suivie et sur les perspectives de développement des CPS dans la structure

Profil des ACM : il s'agit de 2 ACM de la Société publique locale du Pilat Rhodanien, l'accueil de loisirs de Pélussin et celui de Chavanay. Les 2 directrices de ces ACM ont suivi la formation de Balan proposée par la DRAJES et le SDJES 42.

Avant la formation, quelles CPS étaient développées dans les 2 structures ?

Utilisation de rituels comme le « Quoi de neuf ? », mise en place d'actions autour de l'écoute pour la gestion des conflits, en partenariat avec les écoles, et autour de la place des parents.

Quels apports de la formation ?

La formation a permis de consolider certaines actions, de mieux relier les compétences psychosociales à des choses qui se font naturellement, de se rassurer, même si une frustration apparaît par la suite de ne pas pouvoir tout mettre en œuvre immédiatement. Il faut un temps supplémentaire pour cela.

Une volonté de travailler sur l'accueil et l'aménagement des espaces apparaît, mais il y a besoin d'outils pour cela, notamment pour travailler le bloc cognitif des CPS. La formation a présenté de nombreux outils intéressants, mais les directrices n'ont pas eu le temps de s'y replonger.

Depuis la formation, quelles nouvelles activités ont été mises en place ?

Une tente Snoezelen était sur place mais assez peu exploitée : « *J'adore travailler avec, c'est chouette. C'est un outil top mais il n'est pas exploité au max.* »

Un travail est en cours autour de l'usage de la tente et de l'accueil du handicap de manière générale. Cela permet d'outiller l'équipe petit à petit, par des échanges de pratique, car l'équipe n'est pas du tout à l'aise. Avec la prise de conscience des CPS, les actions mises en place pourront être effectives pour tou.tes les enfants.

Des outils présentés à la formation ont été réutilisés dans les malles de jeux des 2 ACM.

Quels sont les freins restants après la formation ?

Il n'y a pas de grosse difficulté avec les enfants directement, mais un travail reste à faire avec l'école. Le temps de préparation et de développement de nouvelles activités, surtout pour les animateur.rices vacataires, soulève des problèmes de financement.

Malgré une équipe de direction convaincue, motrice pour faire suivre des formations aux équipes, il manque l'engrenage pour que l'équipe s'en empare réellement.

Un besoin d'échanges de pratique et d'accompagnement autour des techniques d'animation sur les CPS.

Quels sont les leviers identifiés ?

Le travail sur le handicap permet de réinvestir tous les outils proposés par les réseaux spécialisés (associations, pôle ressources handicap, CAF...), notamment sur l'aménagement des espaces et la parole des enfants.

Un partenariat avec la ludothèque permet un travail sur les CPS en commun avec l'école.

Résultats du questionnaire en ligne

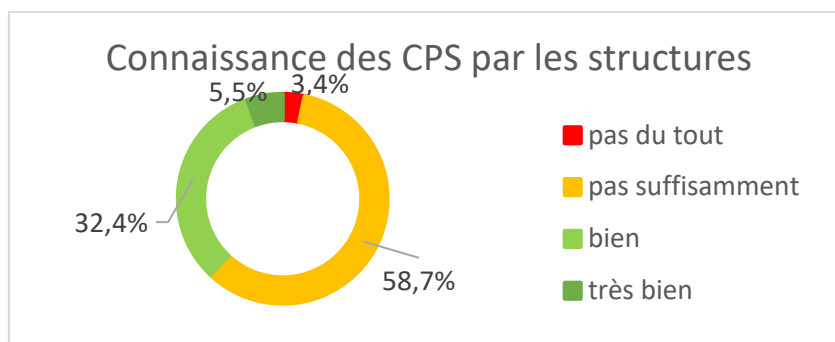
Suite à l'envoi en octobre 2025 du questionnaire en ligne à destination des directions des 4 150 ACM de la région, la mission Observation Etudes Statistiques de la DRAJES a pu exploiter les 479 réponses reçues, soit plus de 11 % de taux de réponse. Les résultats rejoignent en grande partie le bilan des 3 formations, présenté ci-dessus (voir synthèse détaillée en annexe 5) :

Sur la typologie des structures répondantes :

- Les structures ayant répondu sont des collectivités à 56 % et des associations à 41 %

- Elles sont composées d'au plus 15 personnes dans l'équipe d'animation pour les trois quarts d'entre elles : il y a 14 personnes en moyenne dans l'équipe d'animation des collectivités représentées, 9 pour les associations.

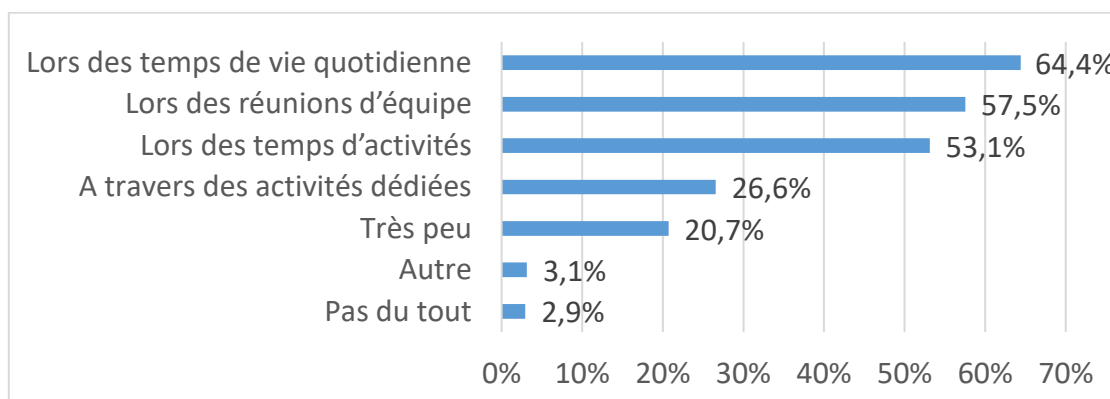
Sur la connaissance des CPS par les structures répondantes :



Malgré cette forte connaissance des CPS, les répondant.es indiquent à plus de 78 % qu'ils et elles n'ont pas suivi une formation sur les CPS, et 89 % d'entre elles précisent que l'équipe d'animation n'a pas été formée non plus. Logiquement, les répondant.es sont donc **95 % à vouloir participer à une formation sur les CPS**.

Sur la mise en place d'activités favorisant les CPS dans la structure :

En grande majorité, les répondant.es développent déjà les CPS dans leur structure, lors de différents temps de vie quotidienne ou d'activités, **mais sans en faire une activité dédiée spécifiquement**. Ce sont les CPS des enfants mais aussi de l'équipe d'animation qui sont développées dans les structures répondantes.



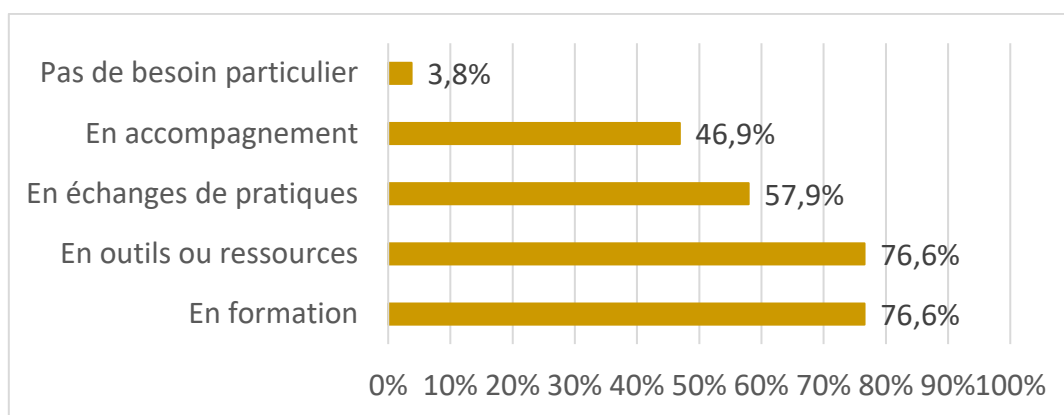
- En ce qui concerne le type de CPS développées, ce sont surtout les CPS émotionnelles et celles permettant de résoudre des difficultés relationnelles ou de résoudre des problèmes de façon efficace. On note que le développement des CPS est une préoccupation puisque, même si certains types de CPS ne sont pas travaillés, beaucoup de structures envisagent déjà de le faire.
- Ce qui a manqué à près de 70 % des structures répondantes pour mettre en place des CPS dans leur structure, ce sont des outils spécifiques. Certaines structures ont adapté des outils, **la plupart n'avaient pas suffisamment d'outils**.

Sur le développement à venir des CPS dans les structures :

- Les partenaires des structures ne sont pas beaucoup associés au développement des CPS dans la structure (seules 12 % des structures travaillent avec l'équipe enseignante par exemple, un peu moins avec les associations d'éducation populaire ou les parents), même si environ 15 % des structures l'envisagent.
- Les cadres du PEDT et de la CTG sont cités par les structures comme pouvant être porteurs **d'un travail conjoint sur les CPS**, même si plus de 50 % des structures ne l'envisagent pas pour le PEDT par exemple.

Sur les attentes des structures pour mieux déployer les CPS :

- Un besoin en formation et en outils ressort des réponses des structures.



5) Conclusion et perspectives

Les attentes des ACM en termes de formation et d'outils, qui ressortent de l'expérimentation, peuvent être travaillées à plusieurs niveaux dans les prochaines années, dans le cadre du Comité régional et des Comités territoriaux à venir :

- Le **partenariat avec les acteurs de la promotion et de la prévention de la santé** permet déjà la mise en place de formations de sensibilisation aux CPS, sur les territoires, avec le soutien de l'ARS. La mise en place des Comités territoriaux dans chaque département pourra accélérer ces sensibilisations, et ouvrir sur de l'accompagnement ou des formations plus spécifiques sur certains types de CPS.
- Les structures impliquées dans la formation continue des équipes d'animation, comme les fédérations d'éducation populaire, interviennent parmi d'autres thématiques sur le sujet des CPS, et seront amenées à intervenir de plus en plus sur ce sujet. Dans certains départements, un **pool de formateurs et de formatrices** pourrait favoriser l'accompagnement sur site des ACM.
- **L'articulation des actions sur les CPS entre milieux scolaire et périscolaire** peut se faire à travers la mise en place de séminaires communs, ou de formations inter-catégorielles, rassemblant des personnels des secteurs de l'Éducation nationale et de l'animation, au niveau de l'académie, du département ou à l'échelle locale (dans le cadre des Projets éducatifs de territoire (PEDT) ou des conventions territoriales globales). Un travail régional est en cours pour construire et pérenniser ces formations inter-catégorielles, notamment sur la thématique des CPS, dans le cadre du [Groupe d'appui régional à la continuité éducative](#).
- Des **outils spécifiques aux ACM** (malles pédagogiques, fiches techniques, etc.) sont en cours de construction dans certains départements, et pourront faire l'objet d'une mutualisation par la suite.
- La sensibilisation des nouvelles équipes municipales qui seront élues lors des **élections 2026** reste un axe fort de ce déploiement des CPS.

6) Liste des référent.es départemental.es à la Continuité éducative des 12 SDJES de la région

SDJES 01	HERVE-ANCELIN Nathalie	Nathalie.Herve-Ancelin@ac-lyon.fr
SDJES 03	MONIN Jean-Benoît	jean-benoit.monin@ac-clermont.fr
SDJES 07	PONSONNET Pierrick	pierrick.ponsonnet@ac-grenoble.fr
SDJES 15	PIERINI Sandrine	sandrine.pierini@ac-clermont.fr
SDJES 26	ALLARD Pauline	Pauline.Allard1@ac-grenoble.fr
SDJES 38	FAYETTE Nicolas	nicolas.fayette@ac-grenoble.fr
SDJES 42	RIVOIRE Nadège	nadege.rivoire@ac-lyon.fr
SDJES 43	ALTEYRAC Mylène	mylene.alteyrac@ac-clermont.fr
SDJES 63	CHARNET Julie	julie.charnet@ac-clermont.fr
SDJES 69	BRUN Etienne	etienne.brun@ac-lyon.fr

SDJES 73	BONENFANT Jacques	jacques.bonenfant@ac-grenoble.fr
SDJES 74	SAUGERE Anne	anne.saugere@ac-grenoble.fr

Référente régionale à la continuité éducative : REVERDY Catherine (DRAJES) / Catherine.Reverdy@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

7) Liste des annexes

Toutes les annexes, ainsi que de nombreuses ressources, sont disponibles sur un [Padlet](#) géré par la DRAJES.

Annexe 1. Instruction interministérielle du 19 août 2022

Annexe 2. DJEPVA : Note administrative du 14 février 2022 relative à la stratégie de déploiement des CPS dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire

Annexe 3. Plaquette de la formation CPS de Pont-du-Château (31 mars et 1^{er} avril 2025)

Annexe 4. Bilan des 3 formations 2025 en AURA par Promotion santé

Annexe 5. Présentation des résultats de l'enquête « CPS en ACM » réalisée par la DRAJES